



SIVED

Nouvelle Génération

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Présenté en séance du comité syndical du 9 février 2026

PREAMBULE

Champ d'application des dispositions relatives au présent rapport :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est établi conformément à l'article **L2312-1** du Code Général des Collectivités Territoriales. Les syndicats mixtes fermés appliquent ces dispositions par renvoi de l'article **L5711-1** à l'article **L5211-36** du même code.

Article L2312-1 :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Article L5711-1 :

Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.

Pour l'élection des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. La dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 5211-17 n'est pas applicable.

Article L5211-36 :

Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2026 et les priorités du SIVED NG s'inscrivent dans la continuité de la ligne politique du mandat actuel à savoir la maîtrise publique des équipements et infrastructures nécessaires à l'autonomie du territoire pour la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

A l'issue des élections municipales du mois de mars prochain, ces orientations pourront être amendées, dans un budget supplémentaire, pour tenir compte des éventuels changements de la nouvelle équipe élue.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 se réalise dans un contexte national encore incertain. La loi de Finances 2026 n'étant pas votée à ce jour, les perspectives ont été établies sur des éléments connus et sur les engagements pluriannuels inscrits. Ainsi, l'exercice 2026 restera orienté principalement sur :

- L'organisation de la filière traitement des Omr pour l'ensemble du territoire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement de ce flux et dans la limite des capacités financières acceptables par les membres,
- Le lancement des travaux sur l'ISDND de Ginasservis pour la création de la/les futures alvéoles,
- L'émergence du projet OREVAL#2.

Table des matières

I.	Bilan de l'exercice 2025	5
A.	Contexte général 2025	5
1.	Un contexte national et international d'incertitudes accrues	5
2.	Positionnement du SIVED NG dans ce contexte défavorable.....	6
B.	Contexte local et environnement du déchet	6
1.	Le retrait de la compétence collecte de la CAPV au 01 ^{er} janvier 2024	6
2.	L'obligation de tri à la source des biodéchets au 01 janvier 2024.....	7
3.	Le durcissement des contrôles DREAL	7
4.	Le renouvellement politique attendu en 2026	7
C.	Exécution de la Compétence traitement	8
1.	Rappel du calcul des participations des membres (statutaire)	8
2.	Les faits marquants	8
3.	Résultats financiers – section fonctionnement	8
4.	Résultats financiers : Section d'investissement.....	10
II.	Les orientations budgétaires 2026	11
A.	Eléments de contexte :.....	11
1.	Principaux facteurs d'évolution du coût de la compétence	11
2.	Programme d'investissement	11
3.	Evaluation des coûts de prestation de traitement des OMR.....	12
4.	Autres charges nécessaires à l'exécution de la compétence.....	13
5.	Participation des membres	13
B.	Balance générale du budget 2026.....	14
1.	Fonctionnement.....	14
2.	Investissement	16
III.	ELEMENTS COMPLEMENTAIRES	17
A.	Evolution de la dette	17
B.	Ratios financiers	18
1.	Bilan 2025	18
C.	Effectifs 2026.....	21
D.	Temps de travail.....	21
IV.	Conclusion.....	22

I. BILAN DE L'EXERCICE 2025

A. Contexte général 2025

1. Un contexte national et international d'incertitudes accrues

En 2025, l'activité économique en France s'est stabilisée autour de 0,9 % de croissance, selon les dernières projections nationales, une croissance modérée sous l'effet d'une reprise progressive de la demande interne et de l'amélioration des exportations vers l'Europe. Toutefois, cette croissance est restée faible, en raison de l'impact prolongé de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les coûts des entreprises. La reprise, bien qu'en cours, a été freinée par des tensions internes, telles que la hausse persistante des coûts de l'énergie et des matières premières. Le retour à une croissance plus dynamique est attendu pour 2026 et 2027, lorsque l'inflation devrait se stabiliser et que la politique monétaire continuera de soutenir l'investissement et la consommation.

L'inflation, bien qu'en nette baisse par rapport aux années précédentes, est restée supérieure à celle observée en 2024, atteignant 3,2 % en moyenne annuelle en 2025. Cette inflation a été principalement alimentée par la hausse continue des prix dans certains secteurs stratégiques, tels que l'énergie et les services, ainsi que par la hausse des coûts de certains biens manufacturés. Les prix des matières premières et des produits alimentaires ont connu une certaine stabilisation, contribuant à un léger apaisement dans ces secteurs. Toutefois, l'inflation sous-jacente, alimentée par les services, a continué de baisser lentement, avec un retour sous les 2 % prévu pour 2026.

En ce qui concerne le marché du travail, 2025 a été une année marquée par un ralentissement des créations d'emplois, mais sans choc majeur. Le taux de chômage est resté stable, avoisinant les 8 %, bien qu'il ait légèrement augmenté en raison de la réduction des recrutements dans les secteurs les plus exposés à l'inflation, comme la construction et les services. Cette légère hausse du chômage a été contrebalancée par une amélioration de la qualité des emplois créés, avec une augmentation des emplois dans les secteurs porteurs de la transition énergétique et des technologies numériques. La reprise de l'activité économique devrait permettre une réduction progressive du chômage à partir de 2026.

Les incertitudes géopolitiques et commerciales sont restées élevées en 2025, avec des risques accrus affectant le commerce international, notamment à cause de l'instabilité en Europe de l'Est et des tensions commerciales entre les grandes puissances économiques. Bien que la guerre en Ukraine ait continué de perturber les chaînes d'approvisionnement, des ajustements ont été réalisés pour réduire l'impact sur l'économie française, avec un focus sur la diversification des sources d'approvisionnement énergétique et la réorganisation des chaînes logistiques. Par ailleurs, les tensions commerciales, notamment avec les États-Unis et la Chine, ont maintenu un climat d'incertitude économique. Toutefois, au second semestre 2025, la situation a montré quelques signes de stabilisation, ce qui a permis d'entrevoir un léger regain de confiance pour 2026.

Les projections macroéconomiques de décembre 2025 ont été finalisées dans un contexte national et international marqué par des incertitudes persistantes. Cette projection a été arrêtée dans un climat de tensions politiques et économiques, avec des défis géopolitiques mondiaux qui ont continué de peser sur les perspectives économiques. Les tensions commerciales entre les États-Unis, la Chine et l'Europe, ainsi que les incertitudes liées à la guerre en Ukraine, ont contribué à maintenir un environnement économique fragile. Le scénario central reposait sur l'hypothèse d'une poursuite de la réduction du déficit public à **4,5% du PIB en 2026**, soutenue par une politique budgétaire rigoureuse, mais sans retombées immédiates sur la dynamique de croissance à court terme. Un ralentissement plus marqué des finances publiques aurait pu freiner les perspectives de croissance, car l'effet négatif de l'incertitude sur la consommation des ménages et les investissements des entreprises s'est avéré être un frein à la reprise économique.

2. Positionnement du SIVED NG dans ce contexte défavorable

Pour 2026, au regard des prévisions exposées ci-dessus et du renouvellement de certains marchés de prestation liés à l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis, nous estimons une hausse des prix des marchés à hauteur de +3% sur l'ensemble des contrats à renouveler.

Aussi, il est à noter que les marchés de traitement des Omr ont été renouvelés au 01/01/2026. De ce fait, les changements d'exutoires, les tarifs unitaires et l'évolution de la TGAP représentent une hausse importante de près de 9 % par rapport à 2025.

Concernant la masse salariale, nous tenons compte du glissement vieillesse technicité et de la réorganisation des services du SIVED NG au 01/01/2026, avec notamment le recrutement à temps partiel d'un responsable de l'ISDND.

Ce contexte international a également provoqué un changement drastique dans la conduite des politiques monétaires menées par les banques centrales. Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 3.72 % en janvier 2026.

Le stock de dette du SIVED NG est constitué d'emprunts à taux fixes depuis le retrait de la compétence collecte au 1/01/2024 et de ce fait le transfert des emprunts associés à cette compétence. Toutefois, le relèvement des taux directeurs depuis 2023 notamment provoqueront un alourdissement de la dette et une diminution des marges de manœuvre financière du SIVED NG si ce dernier devait emprunter pour financer de nouveaux projets. A ce jour, bien que l'évolution des taux semblent marquer un pallier, il n'existe aucune certitude sur l'abaissement des taux dans l'année à venir et retrouver des taux aussi bas que ceux qu'a pu contractualiser le SIVED NG lors du dernier emprunt réalisé pour financer les travaux de l'ISDND de Ginasservis (0.76 %) prendra certainement plusieurs années.

B. Contexte local et environnement du déchet

1. Le retrait de la compétence collecte de la CAPV au 01^{er} janvier 2024

Le SIVED NG exerçait la compétence collecte des ordures ménagères pour le compte de la CA Provence Verte au titre des compétences optionnelles prévues par les statuts du SIVED NG. Par délibération n° CC-2023-025 du 10 février 2023, le conseil d'agglomération a décidé de retirer du SIVED NG la compétence « Collecte » à compter du 01^{er} janvier 2024 et de l'exécuter directement. Cette décision a eu un impact conséquent sur le fonctionnement du SIVED NG en 2024. En effet, la quasi-totalité du personnel a été transféré à la CA Provence Verte, y compris le personnel administratif qui travaillait pour la compétence collecte et traitement. Cette réorganisation des services, le transfert du personnel et la mise en œuvre des dispositifs de convergence des fonctionnements des deux structures (contrats, logiciels de gestion, modalités de gestion du personnel) ont ainsi impacté le fonctionnement du service et notamment de la Direction pour mettre en œuvre le retour de la compétence dans des délais contraints. Au 01/01/2025, le SIVED NG comptabilisait six agents, dont deux personnes dédiées exclusivement aux tâches administratives (une directrice, une assistante). Deux agents administratifs ont été mis à disposition du SIVED NG par la CAPV à hauteur de 20% de leur temps de travail. Depuis le 1^{er}/06/2025, une assistante RH a intégré à temps plein le SIVED NG en lieu et place de la mise à disposition de la CAPV. Au 31/12/2025, le SIVED NG comptabilise 8 agents dont 3 administratifs pour assurer toutes les missions quotidiennes et pouvoir compenser les éventuelles absences ponctuelles (congés, maladies, ARTT...).

2. L'obligation de tri à la source des biodéchets au 01 janvier 2024

La « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020, dite loi Agec, prévoit à partir du 1er janvier 2024 une obligation de proposition de collecte et de tri des biodéchets. Un travail conséquent entre les services du SIVED NG et de la CA Provence Verte a ainsi été mis en œuvre pour qu'un dispositif soit acté au 01^{er} janvier 2024.

Cette disposition est à mettre en relief dans le cadre des compétences exercées par le SIVED NG depuis le 01^{er} janvier 2024 avec :

- Une obligation de valorisation matière de 65 % des déchets non dangereux non inertes mesurés en masse opposable en 2025 ;
- Une interdiction d'élimination dans les installations de stockage de déchets non dangereux pour les ordures ménagères résiduelles comportant plus de 65% en masse de biodéchets ainsi que de déchets relevant du principe de responsabilité élargie du producteur au 1^{er} janvier 2025 et 60% à compter du 1^{er} janvier 2030(Décret 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux)¹. Le SIVED NG incite ses membres dans le cadre de leurs compétences respectives à mettre en œuvre dès 2024 les mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs de valorisation matière. C'est pour cela qu'un marché de tri des OMR a été lancé en 2025 afin de répondre en partie à cette obligation.

3. Le durcissement des contrôles DREAL

Le durcissement des contrôles exercés par la DREAL sur les sites industriels et d'activités constitue un enjeu majeur pour les collectivités et les exploitants. L'intensification des inspections, la montée en exigence sur le respect des normes environnementales et de sécurité, ainsi que le renforcement des sanctions en cas de non-conformité traduisent une volonté accrue de l'État de prévenir les risques et de protéger les populations et les milieux naturels. Ce contexte impose une vigilance renforcée, des investissements supplémentaires en matière de mise en conformité et une anticipation plus fine des obligations réglementaires, avec des impacts financiers et organisationnels qu'il convient d'intégrer dans les orientations budgétaires.

4. Le renouvellement politique attendu en 2026

Par ailleurs, l'exercice 2025 s'est inscrit dans la perspective des élections municipales de 2026, dont les conséquences institutionnelles ont été anticipées par la collectivité. Ces élections entraîneront le renouvellement des conseils municipaux, puis, par effet de cascade, la désignation de nouveaux représentants des communes au sein du syndicat. Le renouvellement des instances syndicales interviendra ainsi au cours du premier semestre 2026, période susceptible de générer une phase de transition dans la gouvernance.

Dans ce contexte, une vigilance particulière devra être portée à la continuité de l'action publique, à la sécurisation des équilibres financiers et au pilotage des engagements en cours, afin de garantir la bonne exécution des politiques publiques et la soutenabilité budgétaire, dans l'attente de la mise en place des nouvelles instances délibérantes.

¹ Extrait du Décret 2021-1199 du 16 septembre 2021 : III.-L'interdiction d'élimination dans les installations de stockage de déchets non dangereux ../.. 1° A compter du 1er janvier 2025, au chargement des bennes ou des autres contenants concernés comportant plus de 65 %, en masse, de biodéchets ainsi que de déchets relevant du principe de responsabilité élargie du producteur en application de l'article L. 541-10-1 ;

Exécution de la Compétence traitement

1. Rappel du calcul des participations des membres (statutaire)

Participation	Méthode de calcul
➤ Frais de gestion et de mise aux normes de l'ISDND de Ginasservis comprenant : – Frais d'exploitation (même à l'arrêt de l'installation) – Frais de personnel – Virement à la section d'investissement correspondant au capital de la dette + autofinancement si nécessaire – Montant des intérêts de la dette – Amortissement du matériel transféré ➤ Projet de création d'une Installation de Valorisation Multi-filières des ordures ménagères comprenant : – Frais de personnel (0,7 ETP) – Frais divers (études, communication...) ➤ Frais généraux du SIVED NG – Depuis 2024 et en l'absence de toute autre compétence exercée, les frais généraux du SIVED NG sont répercutés à ses membres dans leur totalité. ➤ Indemnités des élus ➤ Amortissement des dépenses déjà réalisées sur les exercices précédents concernant les opérations de l'ISDND Ginasservis et de l'Installation Multi-filières.	Mutualisé à l'ensemble des membres, à la tonne d'OMR produite
➤ Coût de traitement des OMR	Au réel des tonnages de chaque membre

2. Les faits marquants

- Une évolution importante de la TGAP « Enfouissement » qui est passée de 45 € en 2022 à 65 € HT/tonne en 2025 pour l'ISDND de Ginasservis.
- Une augmentation des prix des prestations de traitement des OMR de l'ordre **de 1% liées à la révision des prix des marchés.**
- La poursuite de recherche foncière pour le projet OREVAL#2, en lien avec le Maire de Brignoles et Président de la CAPV.
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'alvéole 2 du casier 4 de l'ISDND de Ginasservis.

3. Résultats financiers – section fonctionnement

Le budget prévisionnel est élaboré selon les règles de répartition des dépenses et des recettes définies statutairement. Pour l'exercice 2024, considérant l'évolution marquée de la TGAP « enfouissement », de la révision des prix et de l'évolution des tonnages, les dépenses prévisionnelles étaient définies, comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 - Charges à caractère général	7 614 027 €
012 - Charges de personnel	450 050 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 055 500 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	95 391 €
66 - Charges financières	30 000 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €
68 - Dotation aux provisions	650 410 €
TOTAL	10 028 378 €

Les comptes provisoires du SIVED NG arrêtés au 31/12/2025 font apparaître une exécution budgétaire légèrement inférieure aux prévisions des services :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	REALISE 2025
011 - Charges à caractère général	7 076 919 €
012 - Charges de personnel	414 302 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 775 €
65 - Autres charges de gestion courante	387 170 €
66 - Charges financières	28 005 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €
68 - Dotation aux provisions	650 410 €
TOTAL	8 685 581 €

A noter que le chapitre 65 comprend le reversement de la provision prise pour le recouvrement des créances liées à la compétence collecte et le reversement du solde de la subvention LIFE qui concernait la compétence collecte également (soit respectivement 191 060.49 € et 79 902.89 €). Deux virements de chapitre à chapitre ont permis le reversement de ces deux sommes.

Les recettes encaissées sont les suivantes :

RECETTES	REALISE 2025	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 836 379 €
013 - Atténuations de charges	3 552 €	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €	0 €
70 - Produits du service, du domaine	0 €	0 €
73 - Impôts et taxes	0 €	0 €
74 - Autres attributions et participations	7 840 968 €	7 830 390 €
75 - Autres produits de gestion courante	555 634 €	361 610 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €
78 - Reprises sur provisions	201 179 €	0 €
TOTAL	8 601 333 €	10 028 378 €

Les recettes encaissées en 2025 au compte 75888 concernent notamment :

- L'émission du titre de recette au liquidateur judiciaire dans le cadre de l'affaire ECORECEPT : 356 609.82 €
- L'encaissement de la subvention LIFE pour 79 902.89 €
- Le reversement de la TVA trop versée les années antérieures : 60 008 €.

Les dépenses en augmentation sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

- La campagne de lixiviat : 153 000 € (contre 100 000 € en moyenne / an habituellement).
- L'augmentation des tonnages : + 306 tonnes (dont 252 tonnes pour la CCCV, soit +58 000 € TTC).

	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution	Performance 2024 kg/hab	Performance 2025 kg/hab	Evolution
CCCV	11 230	11 477	2,20%	246,59	247,14	0,22%
CCPV	5 304	5 361	1,09%	230,46	230,41	-0,02%
CAPV	25 755	25 757	0,01%	247,53	244,58	-1,19%
TOTAL	42 289	42 595	0,72%	245,00	243,38	-0,66%

- La location du tombereau, pour assurer la couverture des Omr sur le casier : une action indispensable pour se mettre en conformité (environ 7 000 € pour une semaine, hors GNR).

En conclusion, l'exercice se caractérise par un déséquilibre de la section de fonctionnement, à hauteur de -84 248 €.

4. Résultats financiers : Section d'investissement

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement 2025 s'élevait à 1 746 569 € et se décomposait comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT	REALISE 2025	BP 2025
001 Déficit d'investissement reporté		31 069 €
040/139 Opération d'ordre de transfert entre section		0 €
041 - Opération Patrimoniales		30 000 €
16 - Emprunt et dettes assimilés	380 951,12 €	380 000 €
OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	2 307,74 €	11 000 €
OPE 50 - PROJETS TRAITEMENT		
OPE 80 - OREVAL	29 442,00 €	200 000 €
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	347 890,18 €	1 094 500 €
TOTAL SANS RAR	760 591,04 €	1 746 568,69 €

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 923 015 € qui se répartissent comme suit :

- Amortissements : 128 775 €
- FCTVA : 561 148.96 €
- Affectation du résultat antérieur : 233 091 €

La section d'investissement laissait apparaître en 2024 un résultat reporté de – 31 069 €. L'exécution budgétaire de l'exercice 2025 rend compte d'un résultat positif de 162 424 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture 2025 est ainsi de + 131 355 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont arrêtés à 141 766.08 € et répartis comme suit :

Désignation	Tiers	SENS	CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	RAR 2025
ABONNEMENT WEBDETTE ANNUEL : SOLUTION DE GESTION DE LA DETTE DIRECTE ET GARANTIE : TRANCHE 1	SICTIAM	Dépense	20	2051	40	576,00 €
MOE : PAR MISSION (AVP+PRO+ACT+EXE+DET+OPC+A OR) ET PAR CASIER SELON MT	EODD	Dépense	20	2031	85	133 304,88 €
EVALUATION THÉORIQUE DE LA PRODUCTION DE BIOGAZ, ÉTUDE TECHNICO ÉCONOMIQUE DE LA VALORISATION BIOGAZ	RIQUIER ENVIRONNEMENT	Dépense	20	2031	85	7 885,20 €
TOTAL						141 766,08 €

Le besoin de financement de la section d'investissement 2025 est ainsi porté à 10 410.65 €.

En conclusion, le SIVED NG pourra compter sur son budget 2026 d'un excédent de fonctionnement reporté de 1 741 719.66 €, une fois pris en compte le besoin de financement de la section d'investissement de 10 410.65 € ôté du résultat de clôture de 1 752 130.31 €.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A. Éléments de contexte :

1. Principaux facteurs d'évolution du coût de la compétence

- Evolution de la population :

	POP 2024	PO2025	Evolution
CCCV	45 542	46 439	1,97%
CCPV	23014	23269	1,11%
CAPV	104050	105309	1,21%
TOTAL	172 606	175 017	1,40%

- Evolution de la TGAP 2025/2026

- ISDND : 65 €/tonne en 2025 mais une prévision à +10% d'après le projet de loi de finances 2026 toujours en débat, soit 72€/tonne pour les ISDND.
- UVE : 15€/tonne en 2025 mais une prévision à +10% d'après le projet de loi de finances 2026 toujours en débat, soit 16€/tonne pour les UVE.
- Le renouvellement des marchés de traitement des OMR, avec l'intégration d'un lot tri/transport pour une partie du flux géré (5 000 tonnes en 2026),
- Lancement des études pour la création d'une nouvelle alvéole sur le site de Ginasservis – montant total estimé des travaux : 4 581 013 €
- Provisionnement pour la cessation d'activité et la post-exploitation de l'ISDND à hauteur de 285 000 € pendant 17 ans, à répartir comme suit : 200 000 € en investissement et 85 000€ en fonctionnement.
- Evolution des charges de personnel liée à la réorganisation sur l'ISDND de Ginasservis, notamment le recrutement d'un nouveau responsable de site, ainsi que l'actualisation du RIFSEEP.

Suite au bureau syndical du 26 janvier 2026, des ajustements ont été apportés au projet initial de budget primitif afin de réduire, autant que possible, les appels à participation des membres et de limiter l'impact sur les finances des intercommunalités. Ainsi, le SIVED NG, qui annonçait lors du bureau une augmentation totale des participations de 16,78 %, envisage désormais des appels à participation pour un montant total de 8 763 473 €, soit une hausse de 11,92 %. Cette évolution permet au syndicat de porter à 34 % son taux d'autofinancement des projets d'investissement prévus en 2026, le solde étant financé par un ou plusieurs emprunts. Néanmoins, cette stratégie fait peser un risque de mobilisation de l'excédent antérieur du SIVED NG à la clôture de l'exercice 2026.

2. Programme d'investissement

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite des travaux d'amélioration de l'ISDND de Ginasservis, pour un montant estimatif de 3 573 000 €, comportant les dépenses suivantes :

- La création de l'alvéole 2 du casier 4 (durée de l'alvéole N°2 : 7,5 ans (111 450 T / 15 000 T)) : 4 581 013 € dont 2 500 000 € en 2026. A noter qu'en 2025, le budget comptabilisait déjà le financement d'une première partie de travaux, pour 870 000 €.
- Etudes :
 - Suivi de l'exploitation 10 000 €
 - Etudes géotechniques obligatoires : 30 000 €
 - Maitrise d'œuvre de travaux : 60 000 €
- Agencement et aménagement de terrain :
 - Reprise clôture entrée site (5 000 €)

- Clôture séparation ICPE (7 000 €)
- Aménagement du bassin pluvial (20 000 €)
- Petits travaux divers (5 000 €)
- Outillage et matériels :
 - Dispositif domotique / gestion des données quotidiennes : 20 000 €
 - Caméras vidéosurveillance : 50 000 €
 - Engin de tassage : 700 000 €
- Construction :
 - Agrandissement de la base vie de l'ISDND : 166 000 €

Au-delà de l'opération 85 dédiée à l'ISDND, 50 000 € sont proposés pour la continuité de l'étude OREVAL ainsi que 13 000 € d'acquisition de matériels divers et de concessions et droits similaires.

3. Evaluation des coûts de prestation de traitement des OMR

En 2026, le SIVED NG projette une augmentation de la production des OMR proportionnellement à celle constatée en 2025 sur chaque territoire. Depuis 2023, le SIVED prévoyait une stabilisation des tonnages en début d'exercice. Compte-tenu de la récente hausse des tonnages qui a tout de même impacté le budget prévisionnel, il est ainsi proposé de construire l'exercice 2026 sur une projection de production d'OMR en légère hausse vis-à-vis de 2025.

	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution	Tonnages 2026 projeté
CCCV	11 230	11 477	2,20%	11 729
CCPV	5 304	5 361	1,09%	5 420
CAPV	25 755	25 757	0,01%	25 758
TOTAL	42 289	42 595	0,72%	42 903

Ainsi, voici la répartition des tonnages envisagés pour l'année 2026.

COUT DE TRAITEMENT EN PRESTATION

TRAITEMENT	Prix en € HT/T 2026	TGAP € HT	traitement /TGAP €/T HT	Traitement TGAP €/t TTC	traitement /TGAP € TTC
ISDND Pierrefeu - AZUR VALO	135	72	207	228	4 077 484 €
Paprec VALENTOLE	136	72	208	229	228 800 €
SMIDDEV (tri / transport /UVE)			16	284	1 419 000 €
UVE	125	16	141	155	620 400 €
TOTAL					6 345 684 €

Pour rappel, à compter du 1^{er} janvier 2026, le SIVED NG pourra trier une partie de ses Omr à l'UVM de Bagnols-en-forêt, au prix de 175 € HT, hors transport ni traitement en sortie de chaîne. La prestation est élevée mais, en l'absence d'OREVAL, il paraissait indispensable de bénéficier d'une solution de tri pour au moins une partie du flux Omr traité.

L'ISDND de Ginasservis pourra accueillir 15 000 tonnes conformément à la délibération en vigueur, dans l'attente de la mise en place d'une solution locale de tri préalable à l'enfouissement pour l'ensemble des tonnages OMR du SIVED NG.

Pour la construction budgétaire 2026, voici les hypothèses retenues :

- Hausse des tonnages proportionnelle à chaque EPCI
- Nouveaux prix de marché appliqués + tri de 5 000 tonnes d'Omr à l'UVM de Bagnols-en-forêt
- TGAP fixée à 72€ HT pour tous les exutoires d'enfouissement (Pierrefeu, Valensole et Ginasservis)

4. Autres charges nécessaires à l'exécution de la compétence

Ces charges sont majoritairement constituées par les coûts de gestion de l'ISDND (1.544 millions d'euros) incluant notamment les coûts de traitement des lixiviats pour 200 000 € ainsi que la TGAP à reverser à l'Etat pour un montant prévisionnel de 1 080 000 €.

Les charges de personnel évoluent au vu de la restructuration des services en ce début d'année 2026. Elles représentent **485 000 € soit 4,61% du budget de fonctionnement (+ 7,7%)**.

Elles comprennent les postes suivants :

- 4 agents techniques sur l'ISDND de Ginasservis
- 1 responsable de l'ISDND de Ginasservis sur 12 mois
- 1 chargé de mission Traitement sur 12 mois
- 1 directrice du SIVED NG
- 1 agent administratif Marchés publics - comptabilité
- 1 agent administratif RH
- 1 CDD accroissement temporaire technique de 6 mois (remplacement maladie / AT)
- 1 CDD accroissement temporaire administratif de 6 mois (remplacement maladie / AT)
- 1 agent en activité accessoire

Pour la construction budgétaire 2026, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- 2% de GVT
- Reconduction du contrat du responsable de l'ISDND (en contrat jusqu'au 30/06/2026)
- Reconduction du contrat de la chargée de mission Traitement (en contrat jusqu'au 30/04/2026)
- Modification des astreintes pour les agents techniques.

La provision pour charges de post exploitation sera maintenue à 285 000 € en 2026.

Les amortissements sont estimés à 140 000 €.

L'emprunt représente 373 776.70 € en 2026 dont 349 234.75 € de remboursement de capital.

Les autres charges de gestion courantes représentent 119 000 € dont 70 000 € d'indemnités de fonction pour les élus du SIVED NG, 20 000 € de renouvellement de licence informatique (logiciels métier) et 20 000 € de remboursement de frais pour les contrats transférés à la CAPV au 01^{er} janvier 2024 et répercutés pour les seuls besoins de la compétence traitement.

Le versement à la section d'investissement s'établit quant à lui à 1 246 000 €.

5. Participation des membres

La participation des membres pour l'exercice 2026 prend en considération l'excédent et/ou déficit antérieur de chaque membre. Au vu de la nouvelle organisation du SIVED NG, le solde de participation des membres est reporté au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 1 741 720 € correspondant au résultat de clôture 2025 (1 752 130.31€) déduction faite du besoin de

financement de la section d'investissement porté en 2025 à 10 410.65 € (compte 1068 – section d'investissement).

La clé de répartition 2026 évolue également puisqu'elle prend en compte le tonnage réalisé par chaque membre en 2025 et son évolution.

	Clé de répartition 2025	Tonnage projeté 2026	Clé de répartition 2026
CCCV	27%	11 729	27,34%
CCPV	13%	5 420	12,63%
CAPV	61%	25 758	60,03%
TOTAL	100%	42 907	100,00%

	Participation 2024	Participation 2025	Participation 2026	Delta
CCCV	1 906 983 €	2 080 692 €	2 413 374 €	15,99%
CCPV	980 486 €	982 692 €	1 115 122 €	13,48%
CAPV	4 498 896 €	4 767 006 €	5 299 977 €	11,18%
TOTAL	7 386 365 €	7 830 390 €	8 828 473 €	12,75%

B. Balance générale du budget 2026

1. Fonctionnement

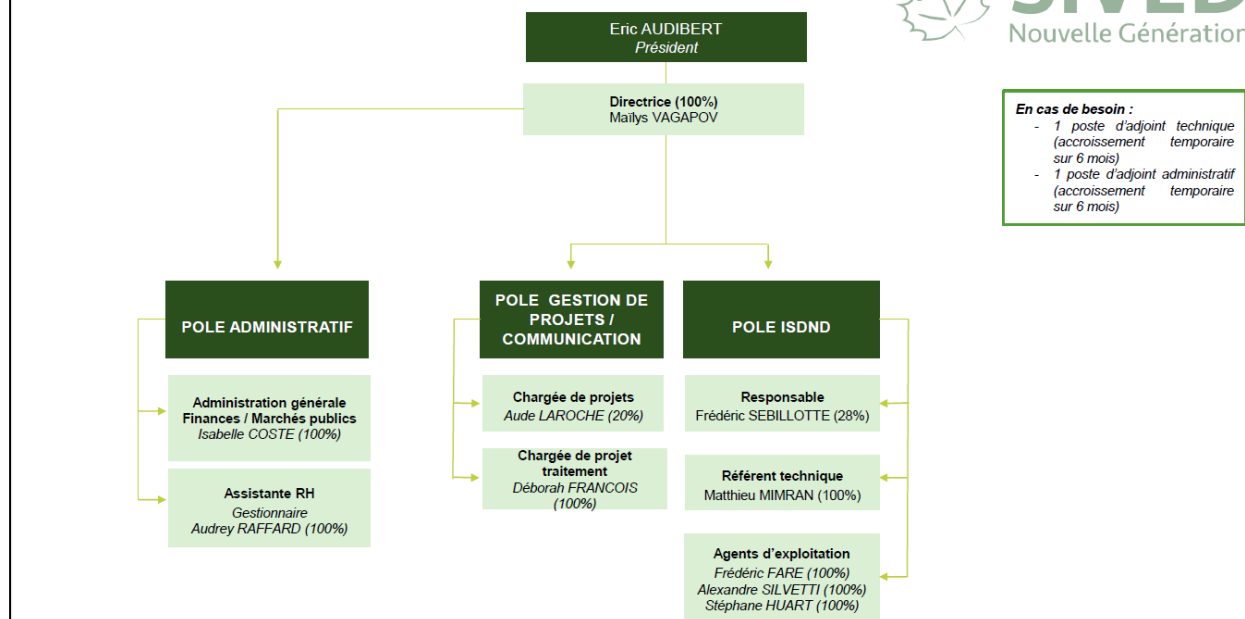
La proposition de budget 2026, section de fonctionnement, est équilibrée à hauteur de 10 335 684 € et permet le financement de la section d'investissement pour partie.

Les charges de personnel (Chapitre 012) représentent 4.59 % du budget prévisionnel de fonctionnement. Dans cette prévision, aucun nouveau poste n'est ouvert, les ressources humaines actuelles permettent d'assurer le bon fonctionnement du syndicat. Le personnel comptabilisé dans les prévisions budgétaires a été listé ci-dessus.

Pour la construction budgétaire 2026, a été pris en compte +2% de GVT.

L'organigramme est établi ainsi au 01/01/2026 :

ORGANIGRAMME SIVED NG au 01/01/2026



Il n'y a plus de personnel mis à disposition de la CAPV au SIVED NG en 2026.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) représentent quant à elles 75 % des dépenses de fonctionnement 2026 en raison de la masse financière que constituent les coûts de traitement externalisés qui représentent 80% du chapitre 011.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 311 000 € permet de financer la section d'investissement pour partie (36%).

Les charges financières sont stables par rapport à 2025.

Le chapitre 65 connaît une légère hausse en raison du renouvellement des licences, dépenses non comptabilisées au BP 2025 (environ 20 000 €).

Les dotations aux amortissements sont également en progression de 7% en raison de l'amortissement proratisé en année N depuis le passage à la nomenclature M57 le 01^{er} janvier 2024.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des participations des membres du SIVED NG à hauteur de 8 933 397 € pour la participation 2026 et du report des participations antérieures excédentaires dont la somme se retrouve de fait dans le chapitre 002 pour un montant de 1 741 720 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2026	BP 2025	Delta	Evolution
011 - Charges à caractère général	8 200 192 €	7 614 027 €	586 165 €	7,70%
012 - Charges de personnel	485 000 €	450 050 €	34 950 €	7,77%
			0 €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 311 000 €	1 055 500 €	255 500 €	24,21%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000 €	130 000 €	10 000 €	7,69%
65 - Autres charges de gestion courante	121 000 €	95 391 €	25 609 €	26,85%
66 - Charges financières	30 000 €	30 000 €	0 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	3 000 €	0 €	0,00%
68 - Dotation aux provisions	285 000 €	650 410 €	-365 410 €	-56,18%
TOTAL	10 575 192 €	10 028 378 €	546 814,32 €	5%

RECETTES	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 741 720 €
013 - Atténuations de charges	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
70 - Produits du service, du domaine	0 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Autres attributions et participations	8 828 473 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 000 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
78 - Reprises sur provisions	0 €
TOTAL	10 575 192 €

2. Investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 157 766.08 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2026	RECETTES	BP 2026
001 Déficit d'investissement reporté		001 - Excédent d'investissement reporté	131 355,43 €
040/139 Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 311 000,00 €
041 - Opération Patrimoniales	30 000,00 €	041 - Opération Patrimoniales	30 000,00 €
16 - Emprunt et dettes assimilés	350 000,00 €	040/28 - Opération d'ordre de transfert entre section	140 000,00 €
OPE 40 - ACQUISITIONS DIVERSES	13 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	110 410,65 €
OPE 50 - PROJETS TRAITEMENT	0,00 €		
OPE 80 - OREVAL	50 000,00 €		
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	3 573 000,00 €	OPE 85 - ISDND GINASSERVIS - EMPRUNT	2 435 000,00 €
TOTAL SANS RAR	4 016 000,00 €	TOTAL	4 157 766,08 €
RAR	141 766,08 €		0,00 €
TOTAL AVEC RAR	4 157 766,08 €		4 157 766,08 €

La programmation des dépenses d'investissement a été détaillée au chapitre II.A.2. Les autres dépenses de la section d'investissement sont constituées de 30 000 € au chapitre 041 (dépenses et recettes) permettant l'intégration des frais d'études suivis de travaux sur les années antérieures et du montant du capital de la dette à rembourser en 2026 soit 350 000 €.

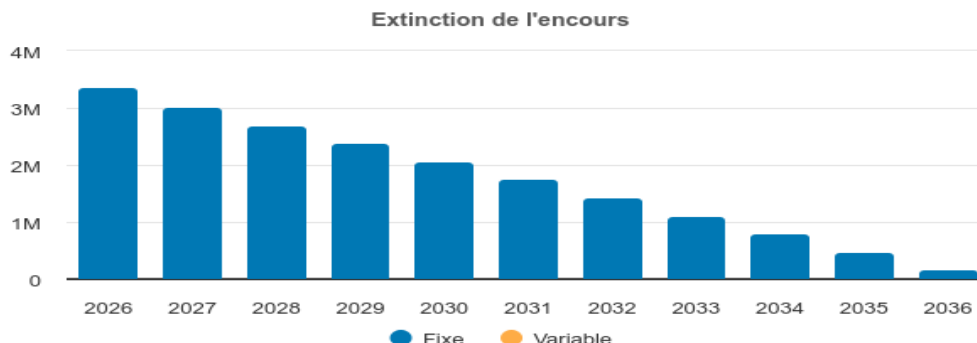
Les recettes d'investissement sont composées de l'autofinancement dégagé par le SIVED NG :

- Virement du fonctionnement et excédent de fonctionnement capitalisé : 10 410.65 €
- Opération d'ordres : 140 000 €
- FCTVA : 100 000 €

III. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

A. Evolution de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, la dette correspondant au passif du SIVED NG s'élève à plus de **3.366 millions** d'euros en capital restant dû pour les emprunts contractualisés au 31 décembre 2025.

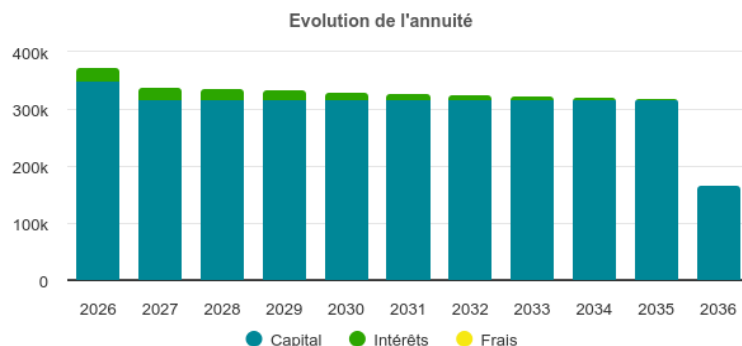


Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2026	3 365 901,56	373 776,70	24 541,95	0,76%	0,77%	349 234,75	373 776,70
2027	3 016 666,81	338 596,81	21 930,17	0,76%	0,76%	316 666,64	338 596,81
2028	2 700 000,17	336 205,96	19 539,32	0,76%	0,76%	316 666,64	336 205,96
2029	2 383 333,53	333 803,48	17 136,84	0,76%	0,76%	316 666,64	333 803,48
2030	2 066 666,89	331 406,81	14 740,17	0,76%	0,76%	316 666,64	331 406,81
2031	1 750 000,25	329 010,13	12 343,49	0,76%	0,76%	316 666,64	329 010,13
2032	1 433 333,61	326 616,65	9 950,01	0,76%	0,76%	316 666,64	326 616,65
2033	1 116 666,97	324 216,81	7 550,17	0,76%	0,76%	316 666,64	324 216,81
2034	800 000,33	321 820,13	5 153,49	0,76%	0,76%	316 666,64	321 820,13
2035	483 333,69	319 423,48	2 756,84	0,76%	0,76%	316 666,64	319 423,48
2036	166 667,05	167 162,30	495,25	0,75%	0,76%	166 667,05	167 162,30

Pour rappel, le SIVED NG compte 3 emprunts :

- E22 – ISDND-intégration C4-8 (516 577.51 € de capital)
- E25 – ISDND- GINASSERVIS-travaux (4 250 000 € de capital)
- E28 – Emprunt complémentaire travaux (491 666.67 € de capital).

Nous pouvons constater que le SIVED NG est titulaire de 3 emprunts en cours dont un (reprise de l'emprunt transféré pour la réhabilitation des casiers C4-8) se termine en 2026. Les deux autres emprunts correspondent aux travaux sur l'ISDND réalisés en 2020-2021 et 2022 contractualisés à taux fixes pour une durée de 15 ans aux taux d'intérêt de 0.72 % pour l'emprunt E 28 et 0.72 % pour l'emprunt E 25.

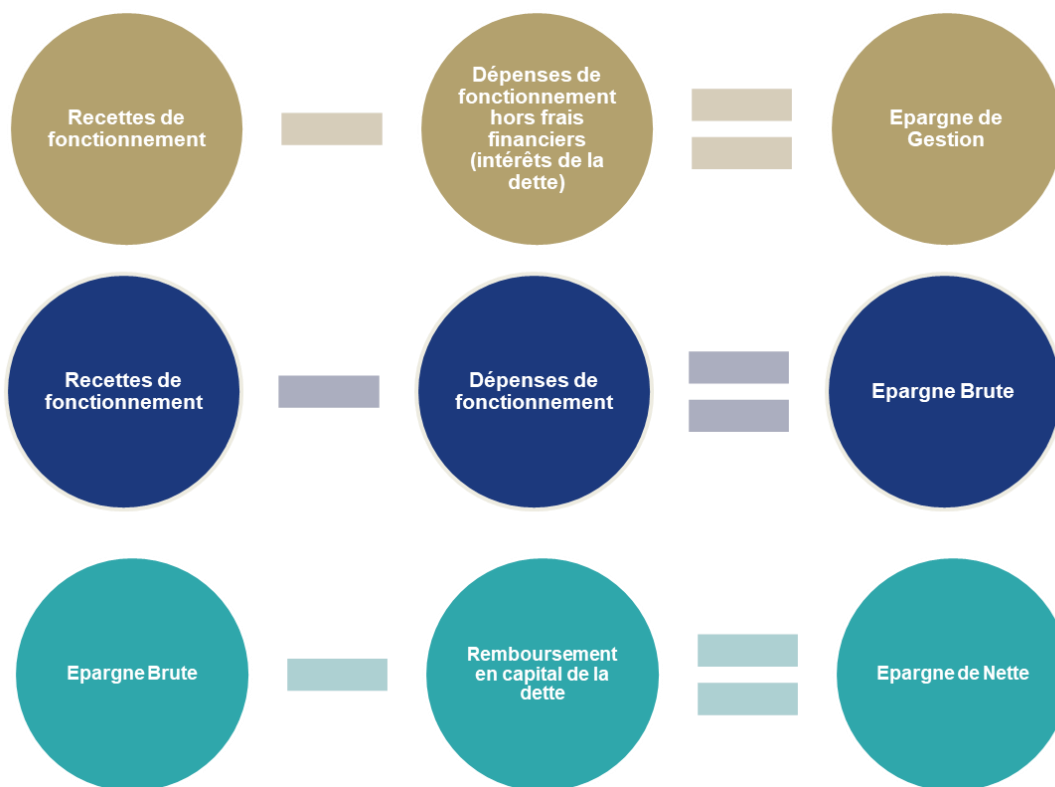


Hors nouveaux emprunts, la dette a été à moitié remboursée en 2024, et la totalité de la dette sera éteinte en 2036. Sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 8 mois.

Les annuités baissent chaque année jusqu'en 2036.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

B. Ratios financiers



1. Bilan 2025

Au vu de l'évolution du SIVED NG au 01^{er} janvier 2024, les résultats financiers concernant la compétence traitement sont récents et ne permettent pas de présenter des ratios financiers avec beaucoup d'ancienneté.

Au stade pré-budgétaire de l'exercice 2026, les ratios financiers pouvant être simulés ne garantissent toujours pas une donnée consolidable, nous pouvons toutefois exprimer ces ratios financiers budgétaires qui permettent d'appréhender que le budget prévisionnel 2026 s'équilibre en faisant appel aux excédents

antérieurs qui diminuent déjà cette année et qui risquent de se dégrader en 2027 si un équilibre sur les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement ne converge pas rapidement. A ce rythme, les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles et le résultat annuel est ainsi chaque année amoindrie de la différence.

La clôture comptable 2025 met en lumière une érosion importante du niveau des épargnes et un déséquilibre de la section de fonctionnement en 2025.

En effet, les recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2025 s'établissent à 8 408 760 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 878 391 € (hors intérêts de la dette), soit 7 906 396€ avec les charges financières (28 005 €).

Ainsi, **l'épargne de gestion** pour l'exercice 2025 est de 521 763 €.

Épargne de gestion = RRF – DRF (hors intérêts) / 8 408 760 – 7 878 391 = 521 763 €

L'épargne brute, qui se calcule en prenant l'épargne de gestion sur laquelle viennent se déduire les intérêts de la dette, est donc de 493 758 € (521 763 – 28 005).

Le taux d'épargne brute 2025 est ainsi à 5.9%. Ce taux est correct même si les recommandations préconisent généralement 8%.

Il est important de souligner que la fragilité de la capacité d'autofinancement de la Collectivité nécessite une surveillance accrue de la section de fonctionnement. Il faudra, en 2026, s'attacher à ne pas consommer les crédits liés au résultat de clôture de l'année 2025 afin de garantir une trésorerie suffisante pour le fonctionnement de la structure.

Enfin, **l'épargne nette** (épargne brute – remboursement du capital) est de 112 807 €, soit **1,34%**.

A la lecture des résultats de l'exercice 2025 :

- L'épargne brute est positive
- L'épargne nette est positive mais le taux d'épargne nette est très faible, ce qui signifie que le syndicat couvre tout juste ses charges de fonctionnement, ses intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt.
- Le poids de la dette modéré (intérêts très faibles par rapport aux recettes)

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) du SIVED NG est de 6.7 ans environ.

3 365 902 / 493 758 ≈ 6,8 années

À 6,8 ans, la collectivité est dans une situation financière correcte mais fragile, avec :

- Une épargne brute correcte,
- Une dette soutenable,
- Une petite marge de manœuvre pour financer de futurs investissements.

Ce ratio place le syndicat dans une **zone financière saine**, largement en dessous des seuils de vigilance généralement admis (8 à 10 ans), et compatible avec la nature fermée du syndicat, dont les ressources reposent essentiellement sur les contributions de ses membres.

L'épargne de gestion ressort à 521 763 €, traduisant une capacité structurelle du syndicat à couvrir ses charges courantes avant prise en compte du coût de la dette.

Après intégration des charges financières très contenues (28 005 €), l'épargne brute s'établit à 493 758 €, confirmant la maîtrise des charges de fonctionnement, en particulier dans un contexte de syndicat mixte fermé où la flexibilité des ressources est limitée.

La situation financière actuelle présente plusieurs **points de solidité** :

- Une **épargne brute faible mais positive**,
- Un **niveau d'endettement soutenable**,
- Une **faible exposition au risque financier** (charges d'intérêts limitées).

Toutefois, en tant que **syndicat mixte fermé**, le syndicat demeure **fortement dépendant des contributions de ses membres**, ce qui appelle à :

- Maintenir une **gestion rigoureuse des charges de fonctionnement**,
- Anticiper l'impact de tout **nouvel investissement** sur la capacité de remboursement,
- Préserver une **épargne brute suffisante** afin de ne pas dégrader la trajectoire financière à moyen terme.

2. Prospective financière avec le BP 2026 (données provisoires)

Hypothèses retenues :

Indicateurs	Montants 2026
Recettes réelles de fonctionnement (70 / 75)	8 833 473,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts) : 011 - 012 - 65-67	8 809 192,42 €
Épargne de gestion	24 280,58 €
Intérêts de la dette	24 542,00 €
Épargne brute	- 261,42 €
Taux d'épargne brute (%)	0,00%
Remboursement du capital	349 235,00 €
Épargne nette	- 349 496,42 €
Taux Épargne nette	-4%
Encours de dette initial	3 365 902,00 €
Nouvel emprunt 2026	2 435 000,00 €

L'épargne de gestion s'établirait à **24 280.58 €**. Le taux d'épargne brut, si la totalité du budget venait à se réaliser, serait de 0.00%.

L'effort conséquent du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement permet l'autofinancement d'une partie des travaux prévus.

Le scénario budgétaire 2026, fondé sur une contraction des recettes de fonctionnement et un niveau de charges inchangé, fait apparaître une épargne brute et nette négatives. Cette situation traduit un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement, ne permettant plus de couvrir la charge de la dette ni d'assurer le financement des investissements sans recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, le recours à un nouvel emprunt de 2,335 M€ dégraderait significativement la soutenabilité financière du syndicat, dont la capacité de désendettement ne peut être calculée en l'absence d'épargne brute positive.

Cette évolution appelle à une vigilance renforcée sur la trajectoire financière du syndicat, compte tenu des ratios négatifs et du caractère fermé de la structure.

Le SIVED NG fonctionne avec une forte dépendance aux contributions des membres, d'autant plus que le SIVED NG n'a pas de levier de recettes complémentaires à ce jour.

Les tensions budgétaires pourraient s'accroître encore dès le prochain exercice (2027 et suivant).

L'évolution du SIVED NG au 01^{er} janvier 2026 induit une légère refonte de l'organisation des effectifs du SIVED NG.

L'effectif du SIVED NG est composé de 9 agents occupant des postes permanents :

- Une directrice
- Un agent administratif polyvalent,
- Un agent administratif RH,
- Un chargé de mission traitement,
- Un responsable d'exploitation de l'ISDND de Ginasservis (temps partiel),
- Quatre agents de d'exploitation affectés à l'ISDND de Ginasservis

En complément de ces postes, il est prévu au budget :

- Un agent en activité accessoire à raison de 5.25h sur toute la période, afin d'exercer des fonctions de chargé de mission
- Un poste non permanent – profil technique – pour pallier l'absence des agents sur le site (arrêt maladie, congés...) et permettre le maintien du service
- Un poste non permanent – profil administratif – pour pallier l'absence des agents sur le site (arrêt maladie, congés...) et permettre le maintien du service

D. Temps de travail

Le temps de travail effectif au sein de l'ensemble des services du SIVED NG est établi à 1 607 heures annuelles. Le règlement intérieur, adopté lors du Comité syndical du 08/12/2022 continue à s'appliquer. Toutefois, il serait opportun de l'actualiser en 2026 afin de le mettre à jour suite au retrait de la compétence collecte depuis le 01/01/2024.

Les lignes directrices de gestion adoptées en 2022 prévoyaient la mise en place d'un plan de formation en 2024. Avec toutes les réorganisations du syndicat, le projet a été reporté et il sera à l'étude en 2026, et répondra aux nouvelles organisations de la structure.

Les résultats provisoires font apparaître les éléments suivants :

Rappel Clôture du budget	2025		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat global
Résultat 2025	8 685 581,47 €	8 601 333,24 €	-84 248,23 €
Excédent reporté			1 836 378,54 €
Résultat clôture année 2025			1 752 130,31 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultat global
Résultat 2025	760 591,04 €	923 015,16 €	162 424,12 €
Excédent reporté			-31 068,69 €
Résultat clôture année 2025 hors RAR			131 355,43 €

Le résultat de clôture provisoire de l'exercice 2025 s'élève à 1 752 130,31 € dont 1 836 378,54 € d'excédents antérieurs reportés pour la section de fonctionnement. L'exercice se caractérise donc par un déséquilibre de la section de fonctionnement, à hauteur de -84 248 €.

Pour la section d'investissement, le résultat de clôture s'élève à 131 355,43 € alors que la section présentait un déficit antérieur reporté de 31 068,69 €.

Les Restes à réaliser en investissement s'élèvent à – 141 766,08 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement en 2026 est ainsi défini à 10 410,65 € qui fera l'objet d'une affectation de résultat au compte 1068 de cette valeur.

Le résultat de fonctionnement à reporter en 2025 sera ainsi de 1 741 766,08 €.

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour la compétence traitement entre 2025 et 2026 augmente de 481 814,32 € soit une hausse de près de 5 %. Cette évolution entraîne une hausse de la répartition des membres.

En cette année d'évolution majeure de la structure du SIVED NG, il convient de porter une attention particulière aux exécutions budgétaires et du service public afin d'adapter la structure à sa nouvelle forme. En effet, la prospective 2026 laisse apparaître des ratios financiers négatifs, avec une épargne de gestion négative, ce qui peut rendre difficile l'accès à un nouvel emprunt en 2026.

Il conviendra de disposer d'une analyse fine en fin d'exécution comptable 2026 afin d'anticiper les effets de pallier que pourrait avoir une surconsommation des excédents antérieurs pour la conduite de la structure.

L'année 2026 devra également être consacrée :

- **Au lancement des travaux pour la création d'une nouvelle alvéole** : l'arrêté préfectoral d'exploitation prévoit une capacité de 86 850 tonnes projetées pour l'alvéole 1 en cours d'exploitation. 52 294 tonnes ont été réceptionnées au 30 janvier 2026. Il resterait donc un vide de fouille théorique de 34 556 tonnes, soit environ 2.3 ans, en considérant des apports annuels à 15 000 tonnes. La prochaine alvéole devra donc être terminée au plus tard fin 2027, en conservant le rythme de remplissage actuel.
- Au projet OREVAL et aux éventuelles pistes de tri préalable au traitement des ordures ménagères résiduelles.

En effet, l'évolution des coûts d'exercice de la compétence traitement par le SIVED NG est toujours intimement liée à la performance de la compétence collecte exercée par les membres du SIVED NG. Cette performance sera d'autant plus importante à suivre au vu de l'évolution de la législation qui impose depuis le 01^{er} janvier 2025 à ce que les OMR amenées aux centres d'enfouissement aient fait l'objet d'une valorisation matière de 65 % (Cf. contexte local et environnemental du déchet chapitre I.B.2).

Le SIVED NG et ses membres partenaires compétents en matière de collecte devront s'atteler en 2026 à converger vers ces nouveaux seuils.